

INTENTIONS DE MESSE DU 20 AU 26 OCTOBRE



Pour nous confier une intention de messe, vous pouvez :

- utiliser le formulaire dédié sur notre site ;
- laisser clairement votre numéro de téléphone sur le répondeur du secrétariat (tél : 514 524-1131).

Ven. 20 : 1) Action de grâce
2) ✕ Jean Jacques Dessalines
3) Intention particulière

Sam. 21 : 1) ✕ Michael Vincent
2) Intention particulière

Dim. 22 : 1) Intention particulière

Lun. 23 : 1) Intention particulière

Mar. 24 : 1) ✕ Défunts de la famille de Phêro
2) Intention particulière

Mer. 25 : 1) Action de grâce pour Sœur France
2) Intention particulière

Jeu. 26 : 1) Intention particulière

Pour prendre un engagement d'adoration écrivez-nous à adoration.jour@fraternites-jerusalem.ca.

Horaires de la messe et des prières /
heures d'ouverture de l'église - consulter:
www.fraternites-jerusalem.ca

Journée mondiale des missions



Le mois d'octobre est une occasion pour l'Église de souligner l'importance de l'engagement missionnaire de tous les baptisés; l'avant-dernier dimanche d'octobre est une journée spéciale de prière et de collecte de fonds. Le thème cette année est « Des cœurs brûlants, des pieds en marche » (cf. Lc 24, 13-35).

Synode sur la synodalité



La phase actuelle du processus synodal se tient à Rome du 4 au 29 octobre. Il a pour thème : « Pour une Église synodale : communion, participation et mission ». La prière pour le synode est disponible au fond de l'église.

Nouveaux horaires des confessions et de l'accueil spirituel



Nous avons ajouté des confessions le **dimanche matin** :

Jeudi après la messe, vers 19h30 : fr. Pierre-Benoît
(français, anglais, espagnol)

Vendredi après la messe, vers 19h30 : fr. Thomas-Minh
(français, néerlandais, vietnamien)

Samedi 10h-11h30 : fr. Thomas (français, tchèque, anglais)

Dimanche 10h-10h45: fr. Bradford (français, anglais)



Sanctuaire du Saint-Sacrement

22 octobre 2023

29^e DIMANCHE DU TEMPS ORDINAIRE - A



« *Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu* » (Mt 22, 15-21)

500, avenue du Mont-Royal Est, Montréal QC, H2J 1W5
www.fraternites-jerusalem.ca
info.montreal@fraternites-jerusalem.ca – Tél. : 514 524 1131

ÉVANGILE DE JÉSUS-CHRIST SELON ST MT 22, 15-21

« **Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu** »

En ce temps-là, les pharisiens allèrent tenir conseil pour prendre Jésus au piège en le faisant parler. Ils lui envoient leurs disciples, accompagnés des partisans d'Hérode :

« Maître, lui disent-ils, nous le savons : tu es toujours vrai et tu enseignes le chemin de Dieu en vérité ; tu ne te laisses influencer par personne, car ce n'est pas selon l'apparence que tu considères les gens. Alors, donne-nous ton avis : Est-il permis, oui ou non, de payer l'impôt à César, l'empereur ? »

Connaissant leur perversité, Jésus dit :

« Hypocrites! pourquoi voulez-vous me mettre à l'épreuve? Montrez-moi la monnaie de l'impôt. »

Ils lui présentèrent une pièce d'un denier.

Il leur dit :

« Cette effigie et cette inscription, de qui sont-elles ? »

Ils répondirent :

« De César. »

Alors il leur dit :

« Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. »



Dieu et César

Extraits d'une homélie de fr. Pierre-Marie, fmj
donnée à Paris

Rendons donc à César ce qui est à César : les choses mortelles, puisque César est mortel. Mais donnons à Dieu la part de nous-mêmes qui ne peut pas mourir, puisque Dieu est éternel. Craignez seulement celui qui peut jeter votre âme dans la géhenne ! (Mt 10,28)

En nous engageant vraiment dans les choses de la cité, les exigences du quotidien, nous ne perdons pas de vue l'essentiel de notre vie pour marcher vers un ailleurs. Et en espérant, de Dieu, le Ciel, nous devons œuvrer de notre mieux sur la Terre où nous sommes. Rendre à César ce qui est à César, aide à mieux rendre à Dieu ce qui est à Dieu...

À César appartient le relatif. Dieu seul est absolu. Dieu seul est Dieu. Dieu seul est. Il est Dieu ! Je suis le Seigneur et il n'y en a point d'autre : en dehors de Moi il n'y a pas de Dieu (1s 45,6). En vérité votre Dieu est le Dieu des dieux et le maître des rois, le révélateur des mystères (Dn 2,47).

Mais cette effigie et cette légende, de qui sont-elles ? Sur l'homme, qui compte plus que toutes les pièces d'argent, quelle effigie, c'est-à-dire, quelle image, quelle légende, quelle « parole », y a-t-il d'inscrites ?

Frères et sœurs, il y a sur l'homme l'effigie de Dieu (Gn 1,27), et, sur lui, inscrite, la Parole de Dieu. Les Pharisiens eux-mêmes qui en appelaient à la Loi sont renvoyés à la Loi : Écoute Israël : le Seigneur ton Dieu est le Seul Seigneur... que ces paroles que je te dicte aujourd'hui restent gravées dans ton cœur... inscrites comme un bandeau sur ton front (Dt 6,6-9).

Oui, l'homme, image de Dieu, appartient à Dieu qui lui dit : Tu as du prix à mes yeux et moi je t'aime (Is 43,4).

De qui est cette image?

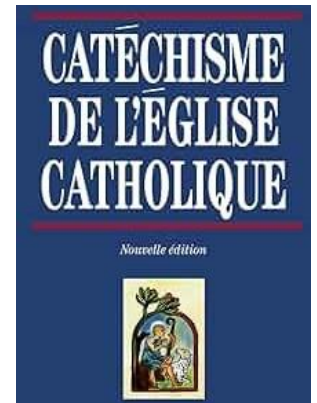


De même que cette pièce d'argent porte l'image de César, ainsi notre âme est à l'image de la Sainte Trinité, selon ce qui est dit dans un psaume : « La lumière de ta face est empreinte en nous, Seigneur ».

Saint Antoine de Padoue

À l'école de l'Église

La soumission à l'autorité et la coresponsabilité du bien commun exigent moralement le paiement des impôts, l'exercice du droit de vote, la défense du pays : « Rendez à tous ce qui leur est dû : à qui l'impôt, l'impôt ; à qui les taxes, les taxes ; à qui la crainte, la crainte ; à qui l'honneur, l'honneur » (Rm 13, 7)



Le citoyen est obligé en conscience de ne pas suivre les prescriptions des autorités civiles quand ces préceptes sont contraires aux exigences de l'ordre moral, aux droits fondamentaux des personnes ou aux enseignements de l'Évangile. Le refus d'obéissance aux autorités civiles, lorsque leurs exigences sont contraires à celles de la conscience droite, trouve sa justification dans la distinction entre le service de Dieu et le service de la communauté politique. « Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu » (Mt 22,21). « Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes » (Ac 5, 29).

Catéchisme de l'Église catholique, §2240-2242